

*Le budget—M. Rocheleau*

Cinq ont été retenues, monsieur le Président, parce qu'elles étaient en conformité avec les demandes de propositions, avec les critères que le ministère des Travaux publics avait exigés. Nous avons suivi tout le débat parce que nous trouvions que le gouvernement avait utilisé une façon transparente pour faire les choses. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et surtout quand on retrouve à la page 26 du Budget du ministre des Finances un élément qui est absolument fautif pour la population canadienne et je me permets de vous le lire, monsieur le Président. Quand on dit que le coût total net de l'immeuble Transports Canada serait de l'ordre de 200 millions de dollars, que l'appel d'offre lié à ce nouvel immeuble sera annulé dans le cadre de l'effort global de restrictions des dépenses fédérales, c'est faux. Cela n'a aucunement rien à voir avec un investissement ou un coût en capital. C'est une location pour 20 ans à l'intérieur des demandes de propositions.

Est-ce que c'est parce que le gouvernement vient de changer subitement sa façon de procéder? Est-ce que c'est cela dorénavant que l'on va nous servir, que l'on va demander des propositions, et après on va les «fouter» au panier et on va retourner négocier avec des gens avec qui on ne voulait plus faire affaires? Et je parle de la société Campeau pour laquelle le bail se terminait en 1991 et où le gouvernement fédéral payait plus de 350\$ le mètre carré, alors que la proposition la plus basse offerte du côté de l'Outaouais québécois et celle offerte du côté de l'Outaouais ontarien variaient entre 200\$ et 250\$ le mètre carré. C'est cela l'économie que le gouvernement fédéral prétend faire? C'est faux!

Et encore plus, monsieur le Président, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Travaux publics, va négocier un nouveau bail avec Campeau, au-delà de 300\$ le mètre carré, va être obligé de défrayer les coûts de réparations de cet édifice qui est désuet, va être obligé d'éliminer l'amiante qu'on y retrouve, va être obligé de remplacer le système de chauffage. Et pourtant, monsieur le Président, à l'intérieur d'un arrêté en conseil du Trésor, 774012, daté du 27 avril 1981, et je me permets de vous le lire, monsieur le Président, il était noté ici et je vais le lire en anglais, parce que c'est encore beaucoup plus précis:

[Traduction]

Je lis qu'il faudrait attendre que soit corrigée toute situation qui peut présenter un danger avant de conclure ou de renouveler des baux.

[Français]

Dans ce cas-ci, monsieur le Président, les employés de Transports Canada travaillent dans des conditions insécuritaires parce qu'il y a de l'amiante à enlever dans cette bâtisse-là, et on va enlever l'amiante dans cette bâtisse-là pendant que les employés vont travailler. Cela va à l'encontre, monsieur le Président, d'un arrêté-en-conseil du Trésor de 1981, à l'encontre d'un règlement important pour la protection de la santé des travailleurs

et des travailleuses qui travaillent chez Transports Canada.

Monsieur le Président, je demande au gouvernement de réfléchir, de faire un examen de conscience et de remettre en question le fait de négocier un contrat dans l'édifice actuel alors que les demandes de propositions étaient de beaucoup meilleur marché. Monsieur le Président, ce n'est pas acceptable, ce n'est pas défendable. Et même, hier, M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, disait, à Hull, que c'était une grave injustice que d'avoir renégoциé un bail, monsieur le Président, alors que le Budget n'était même pas encore déposé en cette Chambre et que déjà il y avait eu des négociations avec la firme Campeau pour renouveler le bail. C'était en plus leurrer et brimer les entrepreneurs actuels qui, de bonne foi, monsieur le Président, avaient fait des propositions, qui de bonne foi ont dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars chacun pour préparer et présenter ces propositions-là au gouvernement fédéral, au ministère des Travaux publics. Et ça été tout simplement jeté à la poubelle.

Est-ce que c'est de cette façon-là à l'avenir, monsieur le Président, que l'on veut faire des demandes de propositions? Est-ce que c'est cela la transparence que le gouvernement fédéral a l'intention de poursuivre? Est-ce que c'est cela la probité et l'intégrité que le peuple canadien peut s'attendre d'un gouvernement semblable? Sûrement pas, monsieur le Président, et sûrement pas pour l'avenir non plus. Parce que si c'est cela, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a l'intention de faire à l'avenir, c'est absolument inacceptable, c'est totalement aberrant, et c'est contre toutes les procédures normales et contre toute décence acceptable, monsieur le Président. Je vous dirais même que les fonctionnaires qui travaillent actuellement à Transports Canada sont insultés par la décision du gouvernement d'obliger ces mêmes fonctionnaires à demeurer dans cette bâtisse et subir des réparations afin d'enlever toute l'amiante. Et cela va se faire au cours des cinq prochaines années, monsieur le Président, pendant que les employés vont travailler là, alors que l'on sait que l'amiante est un danger certain pour le public. On sait que l'amiante c'est cancérigène, et à quelques portes d'ici, monsieur le Président, on va permettre à nos employés de travailler dans des conditions insécuritaires.

Monsieur le Président, c'est totalement inacceptable. Et je reprends encore un article, dans le journal *Le Droit* de ce matin, dans lequel on lisait que le dossier Transports Canada commence à sentir mauvais. Oui, monsieur le Président, le dossier de Transports Canada sent très mauvais. C'est un scandale éhonté de procédure d'adjudication de contrats. Et nous, monsieur le Président, du côté de l'opposition officielle, on ne peut pas accepter que le gouvernement retourne à des mesures, comme dans le temps, «à la Duplessis», et ce n'est pas parce que l'on a le petit gars de Baie-Comeau à la tête du gouvernement, monsieur le Président, que l'on est obligé de retourner à des mesures inacceptables, des mesures aberrantes. D'autant plus que c'est à l'intérieur de la région de la Capitale nationale que les deux côtés de la rivière